

27 jan 2011 -17:38

## Allocations familiales pour tous le 8 du mois

À partir du mois d'août, toutes les familles du régime des travailleurs salariés recevront leurs allocations familiales le même jour, le 8 du mois.

À partir du mois d'août, toutes les familles du régime des travailleurs salariés recevront leurs allocations familiales le même jour, le 8 du mois.

À partir du mois d'août, toutes les familles du régime des travailleurs salariés recevront leurs allocations familiales le même jour, le 8 du mois.

À partir du mois d'août, toutes les familles du régime des travailleurs salariés recevront leurs allocations familiales le même jour, le 8 du mois.

Cette nouvelle date de paiement a été instaurée en vue de créer l'uniformité dans le régime des travailleurs salariés. Toutes les familles recevront désormais leurs allocations familiales le même jour. Dans la pratique, l'instauration de cette nouvelle date de paiement signifie que plus de 80 % des paiements seront effectués deux jours plus tôt. La plupart des familles, qui reçoivent actuellement leurs allocations familiales le 10 du mois, seront donc payées plus tôt. Pour les familles qui reçoivent aujourd'hui leurs allocations familiales avant le 10, la date de paiement fixe sera introduite progressivement. A partir d'avril, les paiements seront effectués le 5, en mai le 6, et en juin et juillet, le 7. Les familles qui ont des questions peuvent s'adresser à leur caisse d'allocations familiales.

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales  
Rue de Trèves 70  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 237 21 12  
<http://www.famifed.be>

Vanessa Matthys  
Porte-parole  
02 237 20 30  
[comm@famifed.be](mailto:comm@famifed.be)